



PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 11, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Eclaircissements sur l'affaire de Grand-Vaux. — Article du *Moniteur* sur l'esprit de l'armée française. — Santé publique. — Affaires d'Espagne — Nouvelles de la Hollande. — Des officiers français en Belgique. Statistique. — Adresse de la régence de Liège au roi, relative à la direction du chemin de fer. — Société des hauts-fourneaux à Ougrée. — Mélanges. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 25 octobre. — Hier, M. le ministre de l'intérieur et M^{me} Thiers ont eu l'honneur d'être reçus par le roi des Belges. Samedi la reine des Belges a reçu les dames de la cour ; on remarquait à cette réception M^{me} la duchesse de Dino, arrivée avant-hier de Valançay. M. le prince de Talleyrand est aussi arrivé à Paris. Le roi et la reine des Belges, M^{me} Adélaïde, les princesses et le prince de Joinville sont allés visiter le diorama et le panorama de la Moskowa.

— Avant-hier, à une heure, L. M. le roi et la reine des Belges ont reçu le président du conseil des ministres, le garde des sceaux, les ministres de la marine, de l'intérieur, du commerce, de l'instruction publique, des finances et de la guerre. A deux heures et demie a eu lieu la réception du corps diplomatique. La réunion était très-nombreuse et se composait des ambassadeurs d'Autriche, de Sardaigne, d'Espagne, d'Angleterre et de Turquie ; des ministres plénipotentiaires de Suède, de Danemarck, de Saxe, de Portugal, du Brésil, de Grèce et de Bolivie ; des chargés d'affaires du Saint-Siège, de Prusse, du royaume des Deux-Siciles, du Chili et du Mexique, et des secrétaires et attachés à ces diverses légations. L. M. se sont entretenus quelque temps avec les membres du conseil des ministres, et ensuite avec ceux du corps diplomatique.

Comme tout le monde ne lit pas les journaux qui ont fabriqué le conte de l'orgie de Grand-Vaux, le lecteur ne sera peut-être pas fâché de savoir de quoi on a accusé les convives de M. Vigier. Voici quelques lignes du *Courrier Français* qui le laisseront deviner :

« On a parlé d'une explosion de pétards sous la table et de coups de fusil tirés dans les corridors, avec accompagnement de rires et de propos qui auraient rappelé la machine de Fieschi. »

« On a parlé de la simulation d'un assaut de barricades ou d'un combat entre les soldats de l'ordre public et les républicains. »

« On a parlé d'une charge parlementaire dans laquelle auraient été singées les allures et les saillies de M. Dupin. »

« On a parlé d'un charivari nocturne improvisé en l'honneur de M. Thiers à grand renfort de chaudrons, de casseroles et de bassinoires, et d'une saleté qui en aurait été la suite. »

« On a parlé enfin des scènes qui dépassent tellement tout ce qu'il est permis de concevoir en fait d'espiègleries d'écoliers ou de gâités bachiques, qu'on ne trouve point d'expressions pour les peindre, et que l'imagination en est souillée. »

Parmi ces accusations il y en a une qui rend tout ce qu'on a inventé sur ce dîner, incroyable. Des ministres de Louis-Philippe, et des membres des deux chambres, les plus ardents défenseurs de l'or-

dre actuel des choses, auraient parodié la machine infernale de l'infâme Fieschi !! C'est à peine si la chose serait croyable, imputée aux plus forcenés républicains. En vérité, la presse abuse singulièrement du droit de tout dire.

— Voici maintenant le démenti envoyé par le garde-des-sceaux au *Bon Sens* :

« Monsieur le rédacteur, »
« Jusqu'à présent j'avais gardé le silence sur les nombreuses et méchantes inventions relatives à ce que l'on a appelé la fête de Grand-Vaux ; mais aujourd'hui que vous y ajoutez des détails personnels quela plus noire calomnie a pu seule inventer, je vous déclare que *je n'y étais pas* et que je n'y avais pas été invité, et que tout est faux dans ce qu'il vous plaît de raconter. Le public jugera par là du degré de confiance qu'il doit accorder aux détails qui depuis quinze jours salissent les colonnes de quelques journaux. »

« Je vous prie, etc. »
« Le garde-des-sceaux, *Persil.* »

— On lit dans le *Moniteur* et dans le *Journal des Débats* :

« Quelques journaux s'étant opiniâtrés à publier des articles dans le but d'établir que l'esprit militaire et la discipline avaient éprouvé du relâchement sur plusieurs points, le ministre de la guerre a cru devoir donner des instructions aux généraux commandant les divisions militaires et les divisions actives, pour qu'ils eussent à lui rendre un compte exact de la situation des corps placés sous leur commandement ; à ranimer, s'il en était besoin, l'esprit et les habitudes militaires, à prendre enfin toutes les mesures que l'état des choses pourrait exiger. Presque tous ses officiers-généraux ont déjà fait connaître que les craintes que l'on avait cherché à inspirer étaient dépourvues de tout fondement. Parmi les rapports, celui du général Harispe, commandant la division active des Pyrénées, témoigne du bon esprit qui anime l'armée, et de la stricte discipline qu'elle n'a cessé d'observer, et de l'union fraternelle qui règne entre les citoyens et les soldats. »

« Le général Castellane, qui commande la division active des Pyrénées orientales, ne rend pas un compte moins satisfaisant de la situation des troupes sous ses ordres. »

— Le duc d'Orléans se fait accompagner dans son voyage de ses aides-de-camp et de ses officiers d'ordonnance et de M. J. Pasquier, attaché à sa personne en qualité de chirurgien.

Le prince voyagea très-rapidement, et les officiers généraux qui font partie de l'expédition ont également l'ordre de le rejoindre promptement.

Le bateau à vapeur le *Castor*, sur lequel le duc d'Orléans doit s'embarquer, est prêt à le recevoir. On croit que le départ de Toulon aura lieu le 30.

L'expédition dirigée contre Abdel Kadel se com-

posera des 47^e et 11^e de ligne et des 2^e et 17^e légers ; on y joindra deux batteries d'artillerie, trois escadrons de cavalerie, trois compagnies de sapeurs du génie, en tout près de 8,000 hommes, et des troupes auxiliaires qui seront fournies par les tribus amies.

— On lit dans un journal : « Béranger est décédément retiré à Fontainebleau. Il habite, en compagnie de deux vieilles tantes, une toute petite maison située dans la rue des Bois, à quelques pas de la forêt. Comme on peut s'en douter, le train de vie du pauvre chansonnier est plus que modeste, et il fait peu de bruit dans la ville. »

— L'extrait suivant d'une séance récente de l'académie de médecine de Paris, est utile à publier comme intéressant la santé publique :

M. Chevallier, au nom de MM. Banastre et Soubeiran, fait un rapport sur une lettre de M. Servant, avec un échantillon de papier coloré en vert. La commission a trouvé que ce papier contenait de l'arsenic, et qu'il doit sa couleur verte au vert de Schweinfurt, qui est composé d'arsénite et d'acétate de cuivre. L'usage d'envelopper les bonbons avec ces papiers, avait diminué depuis un rapport fait par M. Andral, en 1830. Cependant plusieurs autres accidents sont survenus chez les enfants, et ont été signalés par le conseil de salubrité. La commission est donc d'avis que les réflexions de M. Servant, sur le danger de ces papiers, sont fort justes. (Remerciements et dépôt de la lettre et du rapport aux archives.)

M. Roulley demande que ce rapport soit adressé au ministre du commerce, parce que le même danger peut se présenter dans toute la France, ces moyens étant employés partout. Par les mêmes motifs, M. Caventou demande le renvoi au comité de publication. La proposition de M. Roulley est adoptée.

M. Desportes d'abord, et ensuite M. Double, s'opposent à la proposition de M. Caventou ; le premier, parce que le rapport n'intéresse en rien la science, et que les questions de salubrité ne doivent pas trouver place dans les facultés ; le deuxième, parce que la proposition n'atteint pas le but. D'un côté, ce rapport n'est pas assez scientifique, et de l'autre, les fascicules ne sont pas assez répandus dans le public, qui a besoin de connaître ces faits plus que les médecins ; il serait mieux d'en adresser un résumé bien net à tous les journaux.

M. Villeneuve craint que l'on empiète par là sur les fonctions du conseil de salubrité. M. Marc pense le contraire. La proposition de M. Double, à laquelle M. Caventou réunit la sienne, est adoptée.

M. Chevallier saisit cette occasion pour annoncer que l'on colore aussi les pains à cacheter avec l'arsénite de cuivre. Des enfans se sont empoisonnés de cette manière.

M. Breschet rappelle que M. Barrauel a fait un rapport sur des dragées colorées ainsi ; les jouets

tenu sous prétexte que cet individu le plaisantait sans cesse sur le sort qui l'attendait. Transporté dans les prisons de Toulouse, il y manifesta pour la première fois le désir de se laisser mourir de faim ; il refusa dès-lors tout aliment solide ou liquide, et ne répondit point aux questions qu'on lui adressa. Vainement on essaya, à l'aide de la sonde œsophagienne, à faire pénétrer des substances alimentaires dans l'estomac ; les efforts et les mouvemens auxquels se livrait cet homme naturellement robuste, firent échouer ces tentatives.

Huit jours après, c'est-à-dire le 25 avril, il but de son urine qui exhalait une odeur fétide ; l'amaigrissement commençait à se faire remarquer.

Le 28, il but un peu d'eau ; on chercha, en lui promettant sa liberté, en lui parlant de ses enfans, à vaincre sa résolution ; mais on n'obtint ni réponse, ni même un signe de tête.

Le 30, dans un effort qu'il fit pour se débarrasser des menottes il brisa le cadenas et força les tiges de l'instrument. Dans la nuit il but deux verres d'eau.

Le 1^{er} mai, il parla ; mais il fut difficile de comprendre ce qu'il disait. Il manifestait la ferme volonté de mourir en prison, croyant que, s'il mourait sur l'échafaud, ses biens seraient confisqués et que ses enfans resteraient dans une profonde misère.

SUICIDE PAR INANITION.

La *Gazette des Tribunaux* publie la lettre suivante :
Votre dernier numéro (172), en rectifiant une erreur sur le Corse Viterbi, condamné à mort, que l'on croyait s'être laissé mourir de faim, et qui paraît s'être empoisonné avec de l'arsenic, commet lui-même une autre erreur en disant que le prisonnier de Toulouse, avec lequel Viterbi a été confondu, s'est éteint au bout de dix-huit jours de l'abstinence la plus complète que jamais un homme se soit volontairement imposée. L'agonie de cet homme a été bien plus longue, elle a duré 63 jours !

Les auteurs et principalement Haller (*Physiologie*, t. 6), citent des exemples d'abstinence plus prolongée encore ; ainsi une demoiselle noble, dans l'indigence, soutint l'abstinence pendant 78 jours, pour ne pas avouer sa pauvreté ; elle prenait du suc de citron. Une autre femme poussa l'abstinence jusqu'au 80^e jour. Planque cite une fille qui soutint le jeûne pendant 6 ans ; une dernière enfin, vécut pendant 50 ans, en prenant que du petit lait. Quant aux exemples d'abstinence forcée, ils sont nombreux depuis Ugolin jusqu'aux naufragés de la Méduse.

Voici l'histoire du prisonnier de Toulouse, à-peu-près telle qu'elle a été rapportée à l'académie de médecine dans sa séance du 23 août 1831.

Granié (Guillaume), cultivateur dans le département de la

Haute-Garonne, se maria à l'âge de dix-neuf ans, et fut heureux les six premières années de son mariage ; puis il devint jaloux et maltraita sa femme, souvent même au point de lui faire quitter le domicile conjugal. Une fois qu'elle s'était ainsi absentée, cet homme s'enferma chez lui avec ses enfans, auxquels il prodigua les plus tendres soins. L'autorité du lieu, inquiète sur les excès auxquels il pourrait se porter, voulut pénétrer dans sa maison ; mais il tint les portes fermées, montra ses enfans les uns après les autres, et ne manifesta aucune mauvaise intention pour eux.

Cédant aux instances de son mari, la femme Granié rentra chez lui ; quelques jours après, le 5 avril, les voisins entendirent une violente dispute, causée par le refus de cette femme de laisser Granié jouir de ses droits de mari. Les cris augmentant, ils voulurent pénétrer dans la maison, mais les portes étaient fermées, et bientôt après, Granié s'avança vers la fenêtre, les bras nus et ensanglantés, tenant à la main la tête de sa femme, qu'il leur montra en disant qu'ils arrivaient trop tard, qu'il avait tué sa femme et qu'il était bien content. Il se barricada alors dans sa demeure, où l'on eut beaucoup de peine à pénétrer. On s'empara cependant de lui : il conta alors qu'il avait renversé sa femme d'un coup de bûche et qu'il lui avait coupé la tête avec une serpette.

Enfermé dans les prisons de Muret, il y assomma un dé-

d'enfants offrent encore le même danger. L'administration en est instruite.

M. Pariset. — Il serait bon que la même commission reprit ce travail, et en présentât un ensemble au public.

M. Marc fait observer que la plupart des jousis viennent de l'étranger.

— On écrit de Châlons-sur-Saône (France), le 21 octobre :

« Ce matin, Châlons a éprouvé l'alerte d'une ville prise d'assaut. Vers sept heures la population se précipitait au quartier de la citadelle, où retentissaient quelques coups de feu, au milieu des cris confus : *Aux armes ! Des balles ! Fermez les portes ! Par ici ! Les voilà !*... C'étaient quatorze sangliers qui, après avoir débouché en colonne par l'extrémité d'un faubourg, venaient se jeter dans des jardins et des maisons, à la porte de la ville.

« Les plus vigoureux de ces animaux faisaient bonne contenance : ils franchissaient, ébranlaient ou enfonçaient des clôtures, des grilles et des portes cochères. Malgré l'imminence du danger, le courage et l'ardeur des habitants ne firent pas défaut dans cette guerre d'un nouveau genre ; armés de pierres, de bâtons et de fourches, ils s'élançaient sur les sangliers, dont sept sont restés sur le champ de bataille. Les autres ont été mis en fuite, et au moment où nous écrivions ces lignes, ils sont encore poursuivis par des chasseurs à pied et à cheval. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le gouvernement a reçu des nouvelles de Madrid jusqu'à la date du 17.

« Le colonel Ororio, envoyé par la junte centrale d'Andujar, à la tête d'un corps de troupes, pour arrêter les membres de la junte de Séville qui ont fait leur soumission au gouvernement, a été arrêté lui-même, à la demande de la garde nationale et de la garnison de cette ville, et envoyé sous bonne escorte à Badajoz. Les troupes qui l'accompagnaient n'ont fait aucune résistance.

En apprenant cette nouvelle, le bataillon de volontaires de Séville et l'artillerie, qui faisaient partie de l'armée révolutionnaire réunie à Andujar, ont abandonné la junte rebelle.

— Les lettres de Madrid, reçues avec les journaux, conviennent que la situation est très difficile, mais promettent qu'à l'ouverture des cortès, M. Mendizabal pourra présenter un exposé qui prouvera qu'il n'a pas mal employé son temps depuis son retour en Espagne.

Saint-Jean-de-Luz, 19 octobre. — Une affaire a eu lieu hier, sur la frontière, entre les troupes de la reine et les factieux.

La garnison de la tête du pont a fait une sortie ; elle a vigoureusement attaqué trois maisons dans lesquelles étaient les carlistes ; les ayant forcés de les abandonner, un combat s'est engagé entre les deux partis ; les balles arrivaient jusqu'aux batteries françaises, et plusieurs canonnières ont failli être atteints. Le feu du canon a commencé du côté de France ; 36 coups ont été tirés dans diverses directions où étaient retranchés les rebelles ; une bombe a éclaté dans l'intérieur du chemin couvert. On croit qu'il y a eu plusieurs carlistes tués et plusieurs autres blessés.

Les christinos n'ont eu que deux blessés, qui ont été transportés à l'hôpital militaire de St-Jean-de-Luz. Des lettres de Pau annoncent que le choléra s'est manifesté à Nay. Avant-hier, sur 29 cas déclarés, il y a eu une mortalité de 11 personnes ; on était affligé de cette maladie qui jetait des craintes dans le public.

Le 2, il se vautre dans le ruisseau de la cour ; on lui présente des alimens et son obstination fut la même.

Le 3 au matin, il but de l'eau, jeta le bouillon et la soupe qu'on lui présentait. Il urina sur son matelas. Vers minuit il prit deux cuillerées de bouillon et rendit quelques excréments carbonisés.

Le 5 dans la matinée, il sortit de son cachot, en chemise, et se dirigea vers le puits, il saisit le seau qui était à terre, le remplit d'eau, le plaça sur le bord du puits et ne cessa de boire que lorsque l'eau sortit par regorgement de la bouche et des narines.

Le 7, il but de son urine, prit sa soupe comme les autres détenus, en mit dans sa bouche le quart d'une cuillerée ; mais on ne s'aperçut pas s'il l'avait avalée.

Jusqu'au 25, il y eut peu de changement dans son état ; la maigreur faisait des progrès rapides, son corps exhalait une odeur fétide ; sa face était abattue, ses traits avaient quelque chose de sauvage ; les pommettes étaient colorées et un peu violacées ; les yeux, constamment fermés, étaient brillans, mais caves. Il demeurait presque toujours couché et pelotonné sur lui-même. Dans la matinée de ce jour, il parla beaucoup ; il se plaignit qu'on l'obsédait, proféra quelques injures, refusa les alimens en disant qu'il ne voulait pas qu'on lui coupât le cou, et qu'il aimait mieux mourir en prison.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 24 octobre :

« On n'apprend rien ici de l'arrivée prochaine en Hollande du comte Orloff, qui serait chargé d'une mission concernant nos différends avec la Belgique. On considère cette nouvelle comme prématurée. Le comte est toujours à Francfort, et il n'y fait pas de préparatifs de départ. »

— Ce matin la 2^e chambre des états-généraux s'est réunie en comité général. Dans cette séance, la commission chargée de la rédaction d'un projet d'adresse en réponse au discours du roi a fait son rapport et proposé un projet d'adresse qui n'est, à ce qu'on assure, qu'un simple écho du discours du trône et au commencement duquel on déplore que la situation politique du pays n'ait point subi de changement. Ce projet d'adresse a été ensuite examiné dans les sections. La section centrale s'est aussi réunie pour rédiger son rapport, qui sera fait lundi prochain en comité général. Si la chambre adopte le projet lundi, la 1^{re} chambre pourra le discuter le jour suivant et il sera présenté au roi le lendemain mercredi.

— Voici quelques passages extraits du discours prononcé par le ministre des finances, dans la séance de jeudi de la 2^e chambre. En présentant les projets de lois relatifs à la dette nationale, le ministre a dit que le premier de ces projets tend à pourvoir au paiement de cette partie de la dette pour laquelle il n'a rien été porté au budget pour le 2^e semestre de 1835. Ce projet, a-t-il continué, porte que le syndicat d'amortissement fournira à la fin de décembre prochain le montant de cette partie de la dette, dont l'état pourrait être déchargé éventuellement, par un arrangement avec la Belgique, et qui s'élève à 4,200,000 florins. S'il devenait nécessaire encore après cette époque de faire continuer ces avances par le syndicat, la chambre peut être assurée que le roi ne perdra pas de vue les intérêts du syndicat d'amortissement lui-même.

L'autre projet, relatif à l'acquittement de la dette, est de la même nature que ceux présentés les années précédentes.

Il résulte du compte des dépenses et des recettes pour 1835, que les recettes ont dépassés les dépenses de fl. 17,481,8.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 26 OCTOBRE.

DES OFFICIERS FRANÇAIS AU SERVICE DE LA BELGIQUE.

Nous avons sous les yeux un ordre du jour imprimé que le ministère de la guerre vient d'adresser à l'armée.

Cet ordre du jour fait connaître les mesures prises par M. le maréchal marquis Maison, ministre de la guerre en France, relativement à MM. les officiers français autorisés par leur gouvernement à servir en Belgique, et adoptées dans le but de récompenser les services que ces officiers rendent depuis 4 ans dans l'armée belge.

Cet ordre du jour est suivi d'un état nominatif des officiers appartenant à l'armée française qui servent actuellement en Belgique. Nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs quelques observations que cette pièce nous a suggérées.

L'état nominatif comprend 72 noms ainsi repartis : 5 officiers d'état-major, 5 d'artillerie, 4 de cavalerie, 58 d'infanterie. Total 72.

Il y faut joindre 5 officiers-généraux, venus également du service de France, ce qui porte à 77 le nombre total des officiers français aujourd'hui dans les rangs de l'armée belge.

Du 25 mai au 8 juin les symptômes varièrent peu ; il buvait souvent de l'eau et souvent même en quantité ; il buvait également de son urine, manifestait de la colère, brisait les objets qui se trouvaient à sa portée.

Le 9 il commença à pousser des cris plaintifs, la déglutition devint difficile, et les liquides furent rejetés par les narines et mêlés à des matières purulentes. Sa maigreur était extrême, il demanda de l'eau et ne proféra pas d'autres paroles.

Depuis cette époque, jusqu'au 17 au matin, jour de sa mort, aucun symptôme remarquable ne se manifesta. La déglutition devint impossible. Interrogé sur ses souffrances il dit qu'il n'en éprouvait aucune. Des escarres gangreneuses et des ulcérations s'étaient manifestées dans les endroits sur lesquels le décubitus avait lieu. Dès le 14 juin, le pouls devint insensible ; les surfaces ulcérées ne tardèrent pas à se dessécher ; et, malgré l'état effrayant dans lequel ses souffrances l'avaient plongé, ce n'est que le dernier jour qu'il déclara éprouver des douleurs dans tout le corps, et qu'il se plaignit d'un sentiment de froid.

Quelques convulsions vinrent mettre un terme à cette horrible agonie de 63 jours.

L'autopsie fut faite trente heures après la mort. Le cadavre, dans un état complet de marasme, pesait 52 livres.

MM. les officiers généraux ont été nominativement demandés au gouvernement français par le nôtre.

Les 5 officiers d'artillerie ont été demandés sur l'indication du ministre de la guerre, et les 5 officiers d'état-major sur celle de feu M. le général Desprez ; tous ces officiers, hors un seul, ont en France le même grade que celui qu'ils occupent en Belgique depuis 4 ans, et sortent tous, soit de l'école polytechnique, soit de l'école d'application de l'état-major.

Sur les 58 officiers d'infanterie, 49 ont été détachés, en septembre 1831, des régimens de l'armée du Nord, et avaient été généralement choisis parmi ceux qui étaient proposés pour l'avancement au choix. Le grade supérieur à celui qu'ils occupaient en France leur avait été offert par notre gouvernement, et un seul de ces 49 officiers a eu depuis lors un nouvel avancement. Dix-huit d'entre eux ont déjà obtenu en France leur nomination au grade qu'ils avaient en Belgique ; d'autres la recevront incessamment par suite des dispositions prises par M. le maréchal marquis Maison.

Ainsi dans une armée dont les cadres comportent plus de 2800 officiers, nous trouvons qu'il y a en tout 77 officiers appartenant à l'armée française.

Quand on arrive aux faits, et qu'on trouve de tels résultats, il est difficile de comprendre les attaques de certains journaux sur le grand nombre d'officiers français au service de la Belgique et sur l'avancement extraordinaire qu'ils y ont reçu.

Nous ne parlons pas ici des officiers appartenant à la même nation, qui sont venus offrir leurs services au commencement de la révolution, et qui ne comptaient pas dans l'armée française. Ces officiers ont été admis au service de la Belgique par le gouvernement provisoire, et l'art. 4 du décret du congrès, en date du 11 avril 1831, les assimile aux officiers nationaux, en les maintenant dans les grades dont ils étaient pourvus, et en les reconnaissant admissibles à des grades supérieurs de la même manière que les Belges.

ORDRE DU JOUR.

Le ministre de la guerre informe MM. les officiers généraux et MM. les chefs de corps de l'armée que M. le maréchal marquis Maison, ministre de la guerre en France, lui a fait connaître par dépêche du 3 septembre dernier, que conformément à la décision royale en date du 27 mars 1834, MM. les officiers français, autorisés par leur gouvernement à servir en Belgique, concourront, cette année, avec les officiers de leurs grades et armes respectives à l'avancement aux choix, dans le travail qui va suivre les rapports d'inspections qui viennent d'avoir lieu en France.

Le ministre de la guerre vient en conséquence de transmettre les notes qu'il avait demandées à MM. les colonels des régimens d'infanterie sur les officiers français qui servent sous leurs ordres, ainsi que celles qui ont été données par MM. les inspecteurs-généraux de cette arme en 1833, 1834 et 1835. Il a également transmis les notes données par M. l'inspecteur-général de l'artillerie sur les officiers de cette arme, et celles de M. le chef de l'état-major général de l'armée sur les officiers du corps d'état-major et sur les officiers employés en qualité d'officiers d'ordonnance.

Le ministre de la guerre félicite MM. les officiers français dont l'état nominatif est joint au présent ordre, de n'avoir eu que des rapports très-satisfaisants à transmettre à leur gouvernement sur leur bonne conduite, leur capacité et instruction militaire : il a tout lieu d'espérer que les services qu'ils ont rendus et rendront encore dans

Habitans lunaires. — Le professeur Grunthausen, de Munich, a déclaré publiquement, il y a quelque temps, qu'il avait découvert des preuves irrécusables que la lune est habitée comme la terre.

Toute l'Europe a répondu par des railleries à la déclaration de l'astronome bavarois, mais sa fermeté n'a pas été plus ébranlée que ne le fut celle de Christophe-Colomb, quand il annonça l'existence d'un nouveau monde.

Les journaux d'Allemagne ont publié le résultat des observations du professeur Grunthausen, combinées avec celles de son savant confrère l'astronome Schroeter.

Leurs conclusions communes sont : 1^o que la végétation sur la superficie de la lune, s'étend du 55^e degré de latitude sud au 65^e degré de latitude nord ; 2^o que du 50^e degré de latitude nord au 47^e de latitude sud, on reconnaît la trace évidente du séjour d'être animés ; 3^o enfin que quelques-uns des signes de l'existence d'habitans lunaires sont assez apparens pour qu'on puisse distinguer des grands chemins tracés dans plusieurs directions, et surtout un édifice colossal, situé à peu près sous l'équateur de la planète. L'ensemble présente l'aspect d'une ville considérable, près de laquelle on distingue une construction parfaitement semblable à ce que nous appelons une redoute étoilée ou un ouvrage à cornes.

l'armée belge obtiendront la récompense qu'ils méritent.

Bruxelles, le 18 octobre 1835. Baron Evain. - (Suit l'état nominatif de MM. les officiers français qui ont été autorisés, par leur gouvernement, à servir en Belgique, en exécution des dispositions de l'art. 3. de la loi du 22 septembre 1831, indiquant les corps dont ils font partie en France, et ceux où ils servent actuellement. (Ind.)

Voici d'autre part un tableau publié par le *Constitutionnel des Flandres* :

GRADES.	HOLLANDAIS.	BELGES.	TOTAUX.
Généraux.	69	7	78
Etat-major.	35	8	43
Officiers d'infanterie.	1195	209	1404
• de cavalerie.	252	84	336
• d'artillerie.	327	33	360
• du génie.	409	9	418
Total général.	1769	350	2317

On voit par ce tableau dans quelle faible proportion les officiers français se trouvent aux officiers belges dans l'armée belge actuelle. Il paraît que, depuis la publication de ce tableau, le nombre des officiers français au service belge est encore diminué. Veut-on savoir maintenant la proportion exacte des officiers hollandais aux officiers belges dans la ci-devant armée des Pays-Bas, on la trouve établie dans le tableau suivant publié en 1830 :

GRADES.	HOLLANDAIS.	BELGES.	TOTAUX.
Généraux.	69	7	78
Etat-major.	35	8	43
Officiers d'infanterie.	1195	209	1404
• de cavalerie.	252	84	336
• d'artillerie.	327	33	360
• du génie.	409	9	418
Total général.	1769	350	2317

La proportion des officiers hollandais aux officiers belges était donc en réalité plus forte que de 5 à 1, et le *Messenger de Gand* s'est trompé complètement quand il a qualifié notre proportion de *ridicule hyperbole*.

L'*Eclair* annonce que M. de Paydt, de retour de la Vendée, où il a fait un voyage avec une mission du gouvernement, ayant pour but d'apprécier les avantages de l'emploi des troupes aux travaux publics, aurait émis une opinion peu favorable au système adopté à ce sujet en France.

Nous pouvons dire à l'*Eclair* qu'il est mal informé de tout point. M. de Paydt n'est pas encore de retour à Bruxelles, et on lui prête gratuitement une opinion qu'il n'a pas émise à même d'émettre. (Indépendant.)

— La souscription ouverte hier pour 700,000 frs. d'actions dans la *Société anonyme des charbonnages du Levant au Flénu*, a eu le même succès que toutes les précédentes. Le chiffre des souscriptions s'est élevé à 371,856,000 francs.

— On écrit de Gand, 24 octobre : « Une nouvelle communication vient de s'ouvrir entre les deux villes les plus commerçantes du pays. Un bateau à vapeur de grande dimension et de construction nouvelle, le *Phénix*, sillonne depuis quelques jours l'Ecaut de Gand à Anvers. Le service à la vapeur qui était établi antérieurement sur ce fleuve laissait beaucoup à désirer. Le nouveau navire a fait disparaître les inconvénients dont se plaignaient les voyageurs et le commerce. Le départ a lieu tous les jours de chacune des deux villes; les vingt-huit lieues de distance sont franchies en sept heures environ, et des mesures efficaces ont été prises pour que tout retard devienne impossible dans l'arrivée à Gand et à Anvers.

— On écrit de Lille, 18 octobre : « Un grand établissement se construit dans nos murs. Il a pour destination la filature de lin et la mécanique. Ainsi se trouve résolu ce problème important pour lequel l'empereur Napoléon avait promis un million de récompense, et nous allons, sous ce rapport, entrer en concurrence avec les Anglais, qui enlèvent avec ardeur tous les lins de notre pays. »

LIEGE, LE 27 OCTOBRE.

Voici l'adresse du conseil de régence au roi relativement à la direction du chemin de fer :

Sire ! Comme citoyens de la Belgique, nous avons déjà plusieurs fois exprimé à votre majesté nos sentiments de gratitude et de reconnaissance pour la route en fer d'Anvers aux frontières d'Allemagne.

Comme magistrats d'une des cités les plus industrielles du pays, nous avons demandé à V. M., dans un mémoire qui lui a été remis lors de son séjour à Liège en septembre 1833, que cette route passât dans l'intérieur de la commune.

C'était une modification au projet de messieurs les ingénieurs Simons et Deridder qui, du haut du faubourg Saint-Laurent, dirigeaient la route sur le versant de la montagne de *Boutellicou* vers *Bac-en-Pot*, c'est-à-dire à une demi lieue de Liège.

Rien n'avait été négligé, Sire, pour mettre le gouvernement de V. M. à même d'examiner cette modification au projet primitif.

L'architecte de la ville, auquel avait été adjoint un homme de l'art, avait fourni un rapport et un plan qui ont été transmis au ministre de l'intérieur avec une délibération du conseil de régence en date du 13 juillet 1833.

Nous joignons ces pièces au mémoire : Sire, nous avons sollicité à plusieurs reprises une réponse sur une proposition qui intéresse si vivement notre cité, et qui semble d'accord avec la loi qui a ordonné l'établissement des chemins de fer, puisque l'article 1^{er} de cette loi prescrit que la route se dirigera vers la Prusse en passant par Liège et *Verviers*.

Dans l'intervalle, des intérêts particuliers présentaient une modification au projet primitif, toute entière dans un sens opposé.

Au lieu de réclamer, comme les magistrats de Liège, pour que la route traversât l'intérieur de la commune, des exploitants demandaient que la route fut dirigée sur *Hollogne-aux-Pierres*; que, de ce point, on la fit passer par *Jemeppe* sur la rive droite de la Meuse en la dirigeant par *Seraing*, *Ougrée* et *Angleur* vers le village de *Chénée*.

Ce projet aurait pour résultat de laisser Liège à l'écart, en l'éloignant de près d'une lieue du chemin de fer.

Rien, sire, ne serait plus contraire à notre ville que ce projet, qui n'offrirait sur les deux autres qu'un avantage pour quelques industriels qui ont déjà la Meuse pour moyen de transport, tandis que Liège, qui compte une population de 60,000 âmes, qui possède des usines, des fabriques pour la construction des machines et mécaniques, des fonderies et manufactures d'armes, de nombreuses exploitations de houille, se trouverait forcée d'aller chercher au loin les avantages d'une route que le projet primitif avait sagement rapprochée de l'intérieur de la ville, autant que les ingénieurs l'avaient cru possible.

Quelque soit le sort réservé au projet que nous avons soumis de faire passer la route par l'intérieur de la commune, nous venons supplier votre majesté de ne point admettre de plan qui place la route à une distance plus éloignée que celle admise dans le plan des ingénieurs du gouvernement.

Nous ajouterons que les avantages d'une communication immédiate avec le chemin de fer sont si évidents, pour une grande ville industrielle, que s'il était possible de le rapprocher du centre du mouvement sans compromettre la sûreté et la liberté de la circulation intérieure, tout le monde s'empresserait d'approuver cette direction.

En vain quelques industriels des communes de *Jemeppe* et de *Tilleur* prétendraient-ils souffrir du projet primitif ou de celui que nous avons proposé. Mais le gouvernement se trouve dans l'alternative de favoriser exclusivement les exploitations de la plaine de *Sclessin*, ou d'être utile à Liège et à un très-grand nombre d'autres exploitations qui réclament aussi toute sa sollicitude.

C'est au nom d'une population active et industrielle que nous formons cette demande.

C'est dans un but d'intérêt général que nous adressons à Votre Majesté notre réclamation, et nous sommes persuadés, Sire, que vous ne permettrez pas que l'intérêt particulier puisse prévaloir sur l'intérêt d'une commune aussi importante que celle de Liège.

Enfin, Sire, nous croyons pouvoir solliciter de la justice de Votre Majesté que, dans aucun cas, il ne soit pris de décision définitive sur ce grand travail d'utilité générale, sans que l'administration de la ville de Liège et son commerce aient été appelés à examiner et à discuter avec les ingénieurs du gouvernement le plan qui pourra être adopté. Liège, le 15 octobre 1835.

Le président du conseil, LOUIS JAMME.

Par le conseil, le secrétaire, DEMANY.

Immédiatement après la prochaine séance du conseil de régence, nous publierons le résumé du rapport fait par M. Jamme au nom de la députation qui s'est rendue auprès du gouvernement.

La banque de Belgique vient de former, sauf approbation de l'assemblée générale des actionnaires convoqués à cet effet pour le 27 de ce mois, une société sous la dénomination de *Société des charbonnages et hauts-fourneaux d'Ougrée*. La durée de la Société est 90 ans; elle a pour objet l'exploitation des charbonnages d'Ougrée (province de Liège), la production du coke, de la fonte, et la transformation de celle-ci en fine-métal et objets moulés. Le fonds social est fixé quatorze cent mille francs, re-

présenté par quatorze cents actions, sur lesquelles le sieur Georges Michiels, mandataire des propriétaires du charbonnage d'Ougrée, en recevra neuf cent deux pour prix de ses apports. La banque de Belgique apporte un capital de 498,000 fr., pour lequel elle recevra 498 actions qui seront réparties entre les actionnaires en nom, les correspondants de la banque et les agents de change de Bruxelles.

L'administration et la gestion de la Société sont confiés à cinq administrateurs et à un directeur gérant, lesquels, nommés pour la première fois par les statuts, sont : MM. John Cockerill, et président du conseil; Ch. de Brouckere, directeur de la banque; J.-L. de Behr, industriel, à Liège; F. Coppin, commissaire de la banque; G. Michiels, qui est aussi nommé directeur gérant.

— Un journal de cette ville porte ce qui suit dans le compte rendu de la séance du conseil de régence du 24 octobre :

« M. le bourgmestre donne lecture d'une lettre de M. Geefs, par laquelle cet artiste, désireux d'associer son nom au monument à la mémoire de notre *Grétry*, émet l'idée d'ériger la statue de ce grand musicien sur l'une de nos places publiques, statue qui, ayant dix pieds de haut, serait posée sur un socle orné de bas-reliefs. Le prix du modèle, confectionné par M. Geefs, ne dépasserait pas 5 ou 6000 fr. On pourrait le faire couler en fonte sans grands frais par les soins de l'administration de la fonderie de canons. M. Jamme fait remarquer que cette proposition ne peut être encore discutée, puisqu'elle n'est pas à l'ordre du jour.

Sur une interpellation de M. Bayet, M. le bourgmestre informe l'assemblée que le collège a réuni les éléments du travail des jurys des paroisses pour la formation des nouveaux rôles des logements militaires; que la révision définitive va en avoir lieu très incessamment, et qu'on est ainsi en droit d'espérer un allègement prochain à cette charge si onéreuse pour les habitants.

— La nomination de M. Paganì comme professeur à l'université catholique est confirmée. (C. de la Meuse.)

— On lit dans le *Constitutionnel des Flandres* :

« La ville de Gand, la Belgique entière s'est montrée fière du succès éclatant qu'un de ses enfants Adolphe Bernard, vient d'obtenir à Rome dans la peinture, à l'académie pontificale de St.-Luc. Mais ce qui va les contrister, c'est d'apprendre que ce jeune artiste dont, au dire de tous les gens de l'art, les progrès rapides tiennent du prodige, devra renoncer au bonheur auquel il avait tant aspiré, au bonheur d'être couronné au Capitole. Il est parti de Rome le jour même que *Diario* proclamait son triomphe. Son génie réclamait tout son temps pour prendre l'essor, et il eût fallu imposer à son vieux père de nouveaux sacrifices. Les nombreux rivaux de toutes nations qu'il a surpassés sont pour la plupart pensionnés de leur pays. Espérons que notre régence si amie des arts, que notre gouvernement qui partout les encourage, s'empresseront d'assurer à notre lauréat les moyens de réaliser les étonnantes espérances qu'il donne.

— Un arrêté du roi du 17 octobre, fixe l'uniforme, l'équipement et l'armement de l'artillerie de la garde civique. L'art. 2 de cet arrêté est relatif à toutes les armes, et est ainsi conçu :

« Dans toutes les armes de la garde civique, les caporaux ou brigadiers et les sous-officiers porteront, outre les signes distinctifs de leur grade, les brides d'épaulettes et les ornements des retroussis en argent ou en or, suivant l'arme, savoir : dans les compagnies de grenadiers et d'artilleurs, sur fond rouge; dans celles de voltigeurs, sur fond jaune, et dans celles de cavalerie, sur fond vert-clair. »

— Les dernières nouvelles du Brésil annoncent que la ville de Para, où a eu lieu dernièrement un si épouvantable massacre de blancs, avait été occupée sans opposition par le commodore Taylor, qui avait laissé partir les indiens après les avoir désarmés.

— Il paraît que cette année est destinée à produire des phénomènes végétaux. On a déjà parlé de betteraves monstrueuses; on lit dans le *Courrier de la Dendre* : une patate du poids de trois livres nous a été exhibée avant-hier; elle a été récoltée à Grembergen, au jardin de M. Dommer, juge de paix au tribunal siégeant en cette ville.

D'un autre côté nous lisons dans un journal anglais, le *Standard* :

« On voit en ce moment dans le jardin du duc de Buckingham à Avington une citrouille dont la circonférence est de huit pieds 4 pouces. On a recueilli la semaine dernière, dans un jardin de Winchester des framboises d'une grosseur et d'un parfum extraordinaires.

ERRATUM. — N° d'hier, article Liège, 3^e colonne, ligne 61^e, lisez : présente quelque intérêt.

